



SAISON 2021 / 2022

## JEUNES ARBITRES

*District de la Loire*

*Tél : 04.77.92.28.72*

**PV N°03 DU SAMEDI 04/09/2021**

PV SCJA du 30 Août 2021

**Président** : Pascal Rebaud 06 14 68 55 67

**Responsable de la Sous-Commission des Jeunes Arbitres** : Florian Rebaud 06 28 47 08 76

**Responsable adjoint de la Sous-Commission des Jeunes Arbitres**: Victor Pereira 06 16 98 37 18

**Responsable pôle formation** : Victor Pereira 06 16 98 37 18

**Désignations observations** : Yassin Amchacht 06 17 01 97 54

**Désignations U18** : Guillaume Dupuy 06 88 57 47 48

**Désignations U15** : Guessoum Oussama 0783348866

**Désignations Ligue jeunes** : Guillaume Dupuy 06 88 57 47 48

**Responsables administratifs « impayés » jeunes arbitres** : Franck Angual 06 64 51 21 67

Valdateur des rapports d'observation jeunes : Martin Bouchet 06 41 88 45 50

Représentant des arbitres à la Commission de Discipline : Christian Aurand 06 98 40 81 79

### CANDIDATURES EMPLOI SERVICE CIVIQUE

Dans le cadre de la relance du football amateur, la FFF met en place une campagne d'emplois SERVICE CIVIQUE autour de la « reprise d'activité » et de « l'arbitrage ». LAuRAFoot, en collaboration avec l'ensemble de ses Districts, recrute **11 jeunes volontaires** (1 volontaire par district).

Chaque volontaire aura pour mission d'**accompagner et soutenir les clubs dans la reprise d'activité post Covid-19 et de sensibiliser aux valeurs portées par l'arbitrage.**

#### **Missions :**

Accompagner et soutenir les clubs dans la reprise d'activité post Covid-19 » & « Sensibiliser aux valeurs portées par l'arbitrage »

Ce poste est pour une durée de 8 mois. Les personnes répondant aux critères du service civique proches de l'arbitrage sont priées de contacter rapidement Pascal REBAUD (Port : 06-14-68-55-67).

### ASSEMBLEE GENERALE DES ARBITRES SAISON 2021-2022

Désormais nous sommes en mesure de vous informer du déroulement de l'assemblée générale sous la forme retenue et dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur.

### POUR INFO

**Tous les arbitres qui ne sont pas à jour de leur dossier médical validé par le médecin du district en date du 11 SEPTEMBRE ne pourront pas faire les tests physiques mais sont tenus d'assister à l'assemblée générale.**

#### Le samedi 11 SEPTEMBRE 2021 :

Arbitres secteur SUD (uniquement), lieux : Andrézieux - Complexe des Bullieux :

- D1 + AA + GAP Séniors : théorie de 8h30 à 10h00 et terrain de 10h00 à 11h00

- D2 : théorie de 10h00 à 11h30 et terrain de 11h30 à 12h30

- D3 : théorie de 13h30 à 15h00 et terrain de 15h00 à 16h00

- D4 : théorie de 15h00 à 16h30 et terrain de 16h30 à 17h30

- D5 : théorie de 16h30 à 18h00 et terrain de 18h00 à 19h00

- U18/U15 groupe 1 : théorie de 9h15 à 10h45 et terrain de 10h45 à 11h45 (de AADSSI à DEMEURE)

- U18/U15 groupe 2 : théorie de 14h15 à 15h45 et terrain de 15h45 à 16h45 (de DIAF à MAZELLA) + ARAUJO E.

- U18/U15 groupe 3 : théorie de 15h45 à 17h15 et terrain de 17h15 à 18h15 (de MEDDAHI à VIERA)

Pour les groupes des JA il pourrait y avoir des modifications de dernière minute en fonction des désignations de ligue.

#### Le dimanche 12 SEPTEMBRE 2021 :

Arbitres (jeunes et séniors) secteur NORD (uniquement), lieux : à déterminer

- D1 + AA + GAP Séniors + D2 : théorie de 8h00 à 9h30 et terrain de 9h30 à 10h30

- D3 + D4 + D5 : théorie de 9h30 à 11h00 et terrain de 11h00 à 12h00

- JAD : théorie de 13h00 à 14h30 et terrain de 14h30 à 15h30

Tous les arbitres (jeunes et séniors) devront venir sur la tranche horaire concernée et seulement celle-ci. Chaque arbitre devra venir avec son propre masque. Dans les salles, le port du masque sera obligatoire. Des bornes de gel hydroalcoolique seront mises à disposition.



SAISON 2021 / 2022

## JEUNES ARBITRES

*District de la Loire*

*Tél : 04.77.92.28.72*

Toutes les arbitres ainsi que les personnes de l'organisation présents devront être OBLIGATOIREMENT en règle avec le PASS SANITAIRE. A défaut la personne sera refusée à l'AG et s'il s'agit d'un arbitre ou jeune arbitre sera comptabilisé comme absent.

Les jeunes arbitres mineurs (12-17 ans) ne seront pas soumis au PASS SANITAIRE comme cela est précisé dans le protocole national. Mesure applicable seulement à partir du 1er octobre 2021.

### RETOURS QUESTIONNAIRE ANNUEL

DEMEURE-REHAIMI-YGITER S.-LACHI Massyl-LEKHAL N.-FAYOLLE-CHAPET-DOUSS-CADORET-BENLHASSEN-SLAIMI-ALLOUIS-LOISY-PERRET-KOCAOZ L.-PIVOT-YGITER Y.-YGITER T.-CHARROIN-NEMICHE-LEKHAL A.-GUILLOT L.-RUBAT-FOREST-MAZELLA-BONIFACE-LHENRY-HERNANDEZ-CHAVANY-BENCHIKH-COLLANGE-MICOL-JOLY-RANDAZZO-GRESS-DEPORTE-LAIDOUNI-ARAUJO-DOSNON-NAGUY-GUIZANI-SAHTOUT-AITSY-REBAUD C.-MAKHLOUF N.-NOURY-D'ANGELO-LORENTE-LEBLANC-BENMESSAOUD-GEORGES-BOUSTANI-TOURNEUX-TAGAND-CORNET-SIDONI-BISSUEL-KOCAK A.-CETIN-SERINO-LAIDOUNI A.-JALLOULI-NABBACH-KHEBAL R.-BUSALI-COSTA-ANGUAL-BERNE-BORAZANOGLU-OZDEMIR-CHEVALIER-BOUCHET D.-GAILLARD-NEHAR-GHENNAM-DINIS-MATOUSSI M.-BENKHALIFA-PEREY-ALAILOU-MOULEYRE-BENFREDJ-VAZ TORRES-MATOUSSI Y.-KHELIF-MBALA-ROCHE-KHENICHE-BOYER-TERRAT-ALI SOUF-TCHOUANTE-NEHAR-JACQUET M.-PIGNATELLI-PIATTONE-LANGLLET-ABBACI-MARCONNET-ALBARRACIN-OULDBOUKHITINE-KHEBAL-HASSOUN-DI FELICE-BELLAVIA-ALBARRACIN-BENSAFI-ZEROUAL-VERMOREL-CHAVE-FERRAND-BESSAA-FIABANE-TCHIKAM-KHODJA-MAUSSIER-LIGOUT-MARRET-DESVERNAY-BERKOUN-MANSOURI-DIGONNET-D'ANGELO G.-DECITRE-CORSO-MORAIS DIAS M.-BENADA-ABARKAN-BOUIMA-DAUDI-GHECHIR-SAVSET-VILLEMAGNE G.-CHARRIN-ACAR-LAHRECHE-DJOUDEUR-BOUJAZIZ-AFONSO-CARDOSO H.-CARDOSO G.-BENALLA-ABBAS-TAROUDJIT-BERTRAND-AFONSECA-DIAS-MESRAOUI-PATOUX-SAFK-BILLOUX-ARROUE-BEZZAH-FIDEI-ALCARAZ-TAGHANIMET-DURAND F.-DURAND N.-OZEL-NEFSI-JEDRAS-LACHI-CROCE-DALLET-MORIN-EL YAKHLIFI N.-DEMIREL-SAUROY-ACAR-OULD MOHAMMED B.-LEMCHIRGUI-PARISEL-MATHLOUTI M.-MECHERI-AKKOUICHE-VILLEMAGNE L.-AMCHACHTI E.-VAGINAY T.-GACEM N.-DUPEUBLE-MORAIS DIAS A.-MOHAMED N.-ARIFY M.-BE-AGULLO-GARDON-AKKAR

Liste définitive au 31/07/2021 à minuit.

Si vous voyez que votre nom n'apparaît pas dans cette liste alors que vous pensez avoir répondu et validé votre questionnaire, veuillez prendre contact avec Victor PEREIRA ou Pascal REBAUD qui seront à même de vous renseigner.

### PROTOCOLE SANITAIRE

Comme cela vous a déjà été communiqué individuellement par mail, la CDA tient à vous confirmer qu'en application du protocole sanitaire FFF de reprise des compétitions régionales et départementales **le PASS SANITAIRE sera OBLIGATOIRE** sur toutes les rencontres sous l'égide du District de la Loire (y compris les compétitions par délégation) ainsi que toutes les manifestations organisées par la CDA.

Nous vous communiquerons ultérieurement les modalités complémentaires quant à l'application autour des rencontres. Inutile de se presser sur votre téléphone pour demander plus d'informations que nous n'avons pas officiellement à ce jour.

Je vous invite à prendre connaissance dans les détails du protocole FFF mis en ligne sur le site du DLF.

Ce protocole s'applique pour toutes les personnes désignées par la CDA (membres CDA, arbitres, jeunes arbitres, observateurs, accompagnateurs...)

**Pour les jeunes arbitres mineurs (12-17 ans)** cette mesure entrera en application à partir du 1er octobre 2021.

### COURRIERS RECUS

Mlle Rebaud Charleen : Lu noté.

District Drôme Ardèche : lu noté